



Mécanismes communautaires de Protection de l'Enfance

La Convention relative aux droits de l'enfant reconnaît aux parents, ainsi qu'aux familles et aux communautés « la responsabilité principale d'élever l'enfant et d'assurer son développement » et énonce que les États parties doivent accorder l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et doivent assurer « la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants. » (Article 18). Néanmoins, dans les situations de crises humanitaires et dans les contextes liés au déplacement, les capacités des communautés et des parents se voient souvent réduites, alors que les enfants sont confrontés à des risques nouveaux et exacerbés vis-à-vis de leur protection, comme par exemple les risques relatifs à la séparation familiale, aux abus et à l'exploitation, ou au recrutement dans les forces et dans les groupes armés. Afin de mitiger ces risques, il est important que les acteurs humanitaires soutiennent et renforcent les capacités de protection des familles et des communautés qui sont les premières appelées et les principales responsables en ce qui concerne la protection des enfants vulnérables. L'implication active des communautés dans la protection des enfants est un principe clé des interventions pour le HCR, qui se voit réitéré dans le Cadre de Protection des Enfants.



Puisant ses racines dans la capacité réelle ou potentielle de toutes les communautés, l'Approche Communautaire de la Protection aide les réfugiés, les apatrides et les déplacés internes à assurer leur sécurité, à jouir de leurs droits et à prendre ou à retrouver le contrôle de leur vie. »

Comprendre l'Approche Communautaire de la Protection, HCR 2013.

Messages clés

- ➔ Les familles et les communautés sont les **premières responsables de la protection des enfants**.
- ➔ L'implication de la communauté dans l'identification des problématiques, ainsi que dans la conception et la mise en œuvre des activités relatives à la Protection de l'Enfance conduira finalement à une **meilleure acceptation et à un plus grand impact des interventions de Protection de l'Enfance**.
- ➔ Le fait **d'impliquer la communauté permettra aux interventions d'atteindre plus d'enfants** car cela permet une utilisation plus efficace des ressources.
- ➔ La **participation active** de la communauté en matière de Protection de l'Enfance aura pour effet de **garantir la durabilité** ainsi que la viabilité des actions entreprises.
- ➔ Renforcer l'engagement des communautés dans la protection et la prise en charge de leurs enfants aura pour effet de **soutenir les réfugiés pour qu'ils accèdent à plus d'autonomie et de dignité**.



Cette note de référence a été produite par l'Unité de Protection de l'Enfance au sein de la Division de la Protection Internationale pour fournir des orientations aux opérations du terrain sur des problèmes essentiels relatifs à la protection de l'enfance.

Concepts clés

APPROCHE COMMUNAUTAIRE DE LA PROTECTION

(ACP) : « L'approche communautaire de la protection est une façon de travailler en partenariat avec les personnes que nous servons à tous les stades du cycle de programme du HCR. L'approche reconnaît la résilience, les capacités, les compétences et les ressources des personnes sous mandat du HCR, sur lesquelles elle se base pour leur fournir protection et solutions, tout en soutenant les objectifs propres de la communauté ». (HCR 2008)

MECANISMES COMMUNAUTAIRES DE PROTECTION

DE L'ENFANCE : Un Mécanisme Communautaire de Protection de l'Enfance (MCPE) est un réseau ou un groupe de personnes au niveau communautaire qui travaille de façon coordonnée pour achever les objectifs relatifs à la protection de l'enfance. Ces mécanismes peuvent prendre la forme d'un point focal, d'un groupe ou d'un réseau de membres de la communauté ayant un rôle en matière de Protection de l'Enfance (PE) (assistant social, professeurs, personnel médical, parents, les personnes âgées, et les autres volontaires).

GROUPES D'ENFANTS ET DE JEUNES : Les groupes d'enfants et d'adolescents font partie des mécanismes communautaires de PE, permettant aux enfants eux-mêmes de jouer un véritable rôle dans leur propre protection.

À QUOI RESSEMBLENT LES GROUPES COMMUNAUTAIRES DE PROTECTION DE L'ENFANCE ?

Les mécanismes communautaires comprennent un mélange d'acteurs et d'influences « exogènes » ou extérieurs et d'acteurs endogènes, ou internes appelés également acteurs traditionnels. Progressivement, l'importance de travailler en utilisant les structures communautaires locales et traditionnelles, ou via des processus informels se voit reconnue.

Ces mécanismes peuvent être mis en place de différentes manières, en fonction de l'analyse du contexte :

- 1 Mise en place directe par une organisation (conduite de l'extérieur et gérée par les organisations humanitaires)
- 2 Implication de la communauté dans l'initiative de l'organisation (l'initiative reste menée par l'organisation)
- 3 Activités conduites et gérées par la communauté, mobilisation par un organisme extérieur (sentiment d'appartenance plus important de la communauté avec le soutien de l'organisation extérieure)
- 4 Activités conduites et gérées par la communauté, initiées au sein de la communauté par celle-ci (Voir la typologie de Benham, 2008).

QUE FONT LES MÉCANISMES COMMUNAUTAIRES DE PROTECTION DE L'ENFANCE ?

Les groupes communautaires de PE jouent généralement plusieurs rôles différents en fonction du contexte et des capacités existantes de la communauté. Certains comités de PE se concentrent sur les problématiques plus larges relatives à la protection ou au bien-être de l'enfance alors que d'autres ont des objectifs plus restreints, comme le soutien et le suivi des enfants non accompagnés, ou encore la lutte contre la traite/ le trafic des enfants.

Les groupes communautaires de PE peuvent être impliqués dans :

- L'identification des préoccupations sécuritaires et des enfants vulnérables
- La sensibilisation aux droits de l'enfant et à la PE
- L'orientation et l'accompagnement des enfants et de leurs familles vers les services appropriés (systèmes de référence)
- La fourniture de mesures de soutien psychosocial, émotionnel, et spirituel pour les enfants vulnérables
- Le plaidoyer pour l'enregistrement des naissances
- L'identification des enfants en situation de risque accru
- Les recherches informelles
- La prise en charge alternative ou les groupes de parents d'accueil
- La résolution des disputes et les médiations (pour les problèmes familiaux, les problématiques relatives aux droits de garde)
- L'information des communautés à propos des services à disposition
- Les programmes relatifs aux compétences essentielles et aux pratiques parentales favorables.

Bonnes Pratiques

- Promouvoir **l'appropriation de la communauté** sans imposer de modèle ou de vision extérieure (sauf si la vision de la communauté est contraire aux Droits de l'Homme Internationaux).
- Veiller à ce que les membres des mécanismes communautaires comprennent et appliquent le principe de **l'intérêt supérieur de l'enfant** dans toutes les initiatives qu'ils entreprennent.
- Être conscient de, et sensible aux **dynamiques sociales et aux rapports de force** au sein des communautés que nous servons ainsi qu'à la manière dont ces dynamiques et ces rapports de forces influencent le fonctionnement des groupes communautaires.
- Ne pas proposer de rémunération pour éviter de décourager **le bénévolat**.
- Tenter d'**optimiser les ressources** et soutenir les communautés à utiliser également leurs propres ressources.
- Soutenir les groupes avec les **équipements et les outils** nécessaires pour leur travail, comme par exemple des cartes d'identité, des Tee-shirts, des bottes en caoutchouc, des lampes de poche, des lettres de présentation.
- **Reconnaître** le travail des groupes en fournissant des certificats, des fêtes annuelles, ou une récompense pour le meilleur bénévole de l'année.
- Assurer que les mécanismes communautaires pour la PE (MCPE) aient un **mandat clair**, avec un **ensemble de fonctions raisonnables**.
- Veiller à ce que les groupes **comprennent leurs propres limites** grâce à des formations appropriées visant à déterminer quel dossier doit être qualifié de complexe et passer par le système de référence, tout respectant la confidentialité en utilisant les protocoles relatifs aux partages d'informations.
- Veiller à ce que les membres du groupe soient bien **perçus comme des mécanismes de soutien** par la communauté, et pas comme ayant des fonctions policières.

Mesures clés : que peuvent faire le HCR et ses partenaires

Cadre politique et juridique

- ➔ Assurer que les groupes communautaires de PE soient convenablement formés et sensibilisés **au cadre juridique de la Protection de l'Enfance** dans le pays d'opération.
- ➔ Établir et développer des **Procédures Opérationnelles Standards (POS)** qui comprennent une description des rôles des MCPE pour toutes les activités entreprises par le HCR et ses partenaires.

Connaissances & Données

- ➔ **Établir une carte** des structures et des mécanismes communautaires existants qui contribuent à protéger les enfants sous mandat du HCR.
- ➔ Impliquer les mécanismes communautaires dans la mise en œuvre de leurs propres **indicateurs et points de référence** relatifs à la protection des enfants sous mandat du HCR.
- ➔ Mener une **enquête initiale** et évaluer le fonctionnement des groupes communautaires (étendu de la tâche, nombre d'enfants couverts, qualité de la prise de contact etc.)

Actuellement, le secteur de la Protection de l'Enfance cherche à **renforcer son approche factuelle**, basée sur les résultats, afin de démontrer l'impact des groupes communautaires sur la Protection de l'Enfance. Parfois, les mécanismes sont mis en œuvre unilatéralement par les organisations ou par des acteurs externes, alors que d'autres mécanismes sont initiés et mis en œuvre par la communauté. Les enseignements antérieurs montrent que l'Approche Communautaire de la Protection doit être spécifiquement adaptée au contexte donné, et idéalement, cela doit être le résultat d'un processus conduit par la communauté.

Coordination

- ➔ Établir des liens et des mesures de coordination ainsi que des **mécanismes de référence** avec les autres prestataires de services, en s'assurant que les mécanismes soient connectés avec les autres secteurs tels que la santé, l'éducation, la justice, et les entités d'application des lois, afin de garantir une réponse holistique.
- ➔ Promouvoir les connexions entre les MCPE informels et le système national formel de Protection de l'Enfance, y compris au niveau local (ex : district, commune).
- ➔ Explorer les connexions et les domaines potentiels de coopération entre les écoles, les professeurs et les MCPE.

Capacités financières et humaines

- ➔ Soutenir la **sélection de bénévoles** via un processus de recrutement transparent, en prenant en compte les critères de sélection des bénévoles propres à la communauté, ainsi que les points de vue des enfants.
- ➔ Évaluer les lacunes relatives aux compétences et développer un **plan de formation** prenant en compte la nécessité de ne pas causer de préjudice ainsi que la sauvegarde de l'enfant.
- ➔ Explorer comment les **groupes d'enfants et d'adolescents** peuvent s'impliquer en toute sécurité dans les MCPE et nouer des liens avec ceux-ci.
- ➔ Les organisations soutenant les MCPE doivent disposer des **capacités suffisantes pour contrôler et encadrer** les groupes.

Prévention & Réponse

- ➔ Impliquer à la fois la **communauté** réfugiée et la communauté d'accueil dans les discussions concernant les violations à la Protection de l'Enfance et explorer leurs perspectives en matière de solutions.
- ➔ **Consulter les enfants et les adolescents** à propos de la planification et de la mise en œuvre des activités des groupes d'ACPE.
- ➔ **Guider les groupes** dans le développement de **Termes de Référence** (approuvés par les communautés et les responsables importants lorsque cela est possible) et d'un **plan d'action**.
- ➔ Redevabilité : Établir des **mécanismes de rétroaction (« feedback »)** pour que les enfants et les communautés puissent commenter le fonctionnement du groupe de PE.
- ➔ Durabilité/ Viabilité : Développement d'une **stratégie de sortie** pour garantir une transition en douceur via l'appropriation de l'initiative par la communauté.

Plaidoyer & Sensibilisation

- ➔ Soutenir les groupes dans le développement de **stratégies de sensibilisation** orientées sur les résultats, visant le changement des **normes et des pratiques sociales** préjudiciables pour les enfants.
- ➔ Soutenir les MCPE dans l'**identification des alliés** et des tendances générales dans la communauté, sur lesquels ils pourront se reposer afin d'initier le changement dans leurs domaines de travail (ex : rôles de référence, parents, jeunes, personnes âgées, chefs de la communauté etc.)
- ➔ Collaborer et coordonner votre action avec les autres groupes communautaires qui travaillent dans des **domaines liés** (ex : soutenir les personnes vivant avec un handicap ou prévention et réponse relatives à la SGBV prenant en compte les enfants)

EN QUOI LES MÉCANISMES COMMUNAUTAIRES ET LES SYSTÈMES NATIONAUX SONT-ILS COMPATIBLES ?

Une distinction est souvent opérée entre les **éléments formels** du système, tels que la politique en matière d'unité familiale menée par le gouvernement, les tribunaux locaux, les bureaux dédiés à l'enfance et les assistants sociaux (qui ne sont pas toujours accessibles pour les enfants réfugiés, déplacés ou apatrides) et les **mécanismes informels** ou moins formels qui ont tout de même un rôle à jouer dans la Protection de l'Enfance, comme par exemple les organisations communautaires, les groupes de mères, les réseaux de familles, les structures religieuses et les autres mécanismes traditionnels de Protection de l'Enfance. Cependant, les études et les recherches actuelles montrent que l'on constate souvent une déconnexion entre les éléments formels et informels des systèmes nationaux de Protection de l'Enfance. Il est essentiel que les deux niveaux collaborent et que les organismes centraux du gouvernement dédiés au bien-être des enfants soient également équipés et disposent des ressources suffisantes pour répondre aussi aux problématiques et aux violations concernant les enfants en déplacement. Les MCPE sont des éléments essentiels du système global de Protection de l'Enfance. Le HCR travaille pour renforcer les mécanismes communautaires ainsi que le système national plus large.

Le HCR en action : Exemples tirés du terrain

Rwanda

Au Rwanda, Les Comités de Protection de l'Enfance (CPE) ont été mis en place dans les camps de réfugiés. Ces CPE reflètent un modèle de réseau communautaire de Protection de l'Enfance du Rwanda existant dans tout le pays. Les membres des CPE sont des personnes issues de la communauté des réfugiés ayant accepté bénévolement de s'engager pour la protection et le bien-être des enfants dans les camps. Les bénévoles des CPE à la section « Ishuri Inshuti Z'Abana » (« École adaptée aux enfants ») sont toutes des femmes adultes qui subviennent aux besoins d'enfants âgés de 3 à 4 ans. Les membres de la section Abarengerabana (« protecteurs des enfants ») jouent un rôle important dans la sensibilisation et dans les signalements relatifs à leurs domaines de compétence. Ils sont également responsables du plaidoyer pour la protection des enfants du camp. Les membres de la section Nkundabana (« J'aime les enfants ») sont sélectionnés pour devenir des mentors/ accompagnateurs pour les enfants, en particulier pour les enfants en situation de risque accru (ENA/ES). Ils contrôlent la situation des enfants à risque et les signalent si besoin. Il existe un quatrième groupe, appelé Ijwi ry'Abana (« Voix des enfants »), composé d'enfants qui se livrent au plaidoyer pour les Droits de l'Enfant – pour veiller à ce que les idées des enfants soient prises en compte dans les activités du camp.

Le Caire, Egypte

Dans le contexte urbain du Caire, en Égypte, un partenaire du HCR a conduit un groupe dédié à la jeunesse pour les jeunes issus de nombreuses communautés différentes de réfugiés et de demandeurs d'asile (ainsi que quelques membres de la communauté d'accueil) vivant dans le secteur. Les membres du groupe de jeunes ont considéré que l'éducation était un domaine majeur de préoccupation. En conséquence, 45 jeunes ont décidé de mener leurs propres recherches sur les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes réfugiés et demandeurs d'asile en matière d'éducation dans différents secteurs du Caire.

Le groupe est devenu un groupe de jeunes chercheurs, entreprenant des entretiens qualitatifs auprès des autres élèves, des professeurs, des chefs de la communauté et des autres adultes importants. Ils ont participé à des formations et à des séminaires concernant l'analyse de données, la mise en relation des données les unes avec les autres, ainsi que l'élaboration de rapports. Ils ont également élaboré un film documentaire pour souligner le processus et les problématiques. Ce rapport appelé « Future researchers: Children's Dreams for a Better Education » (« Chercheurs d'avenir : les rêves des enfants pour une éducation de qualité » non traduit en français) a ensuite été utilisé comme l'une des ressources pour informer la stratégie de Protection de l'Enfance et d'Éducation du HCR. Les membres du groupe de jeunes se rencontrent régulièrement et contribuent au Groupe de Travail Interorganisationnel sur l'Éducation.



Les filles et les garçons jouissent d'une protection contre les abus, la violence, l'exploitation, et la négligence par le biais de mécanismes et de processus communautaires »

Standards Minimums de Protection de l'Enfance dans l'intervention humanitaire
Standard Minimum 16 : Mécanismes communautaires

Pour des informations complémentaires :

- Community Child Protection Exchange Forum (en anglais) : www.childprotectionforum.org
- Benham, 2008. *Agencies, communities and children, A Report of the Interagency Learning Initiative: Engaging Communities for Children's Well-Being* (en anglais) : <http://goo.gl/5Jjils>
- UNHCR 2001. *ExCom Conclusion 15 February 2001: Reinforcing a Community Development Approach*, (en anglais) : <http://goo.gl/IY4H2X>
- HCR 2008. *L'Approche Communautaire dans les opérations du HCR* : <http://goo.gl/QVdceD>
- UNHCR 2010. *UNHCR and Community Development: a weak link in the chain of refugee protection?* (en anglais) : <http://goo.gl/Q1pYsD>
- UNHCR 2013. *Comprendre l'Approche Communautaire de la Protection* : <http://goo.gl/Dtgz8k>
- GTPE, 2012. *Standards Minimums pour la Protection de l'Enfance dans l'intervention humanitaire* : <http://goo.gl/i4gHU2>
- ARC training pack on community mobilization (en anglais) : <http://www.refworld.org/pdfid/4b55d9a12.pdf>
- Save the Children, 2010. *Renforcer les systèmes nationaux de protection de l'enfant dans des contextes d'urgence par des mécanismes communautaires* : <https://goo.gl/uiRLda>
- Wessels, Mike, 2009. *What are we learning about protecting children in the community?* (en anglais) : <http://goo.gl/fm476d>
- Save the Children, 2007. *Children at the centre, a guide to supporting community groups caring for vulnerable children* (en anglais) : <http://goo.gl/0ok0uN>
- Save the Children Alliance, 2008. *A common responsibility: The role of community-based child protection groups in protecting children from sexual abuse and exploitation* (en anglais) : <http://goo.gl/Mb6OvN>
- Inter-agency learning initiative, 2012. *Lessons Learned: Conducting Research on Community Based Child Protection Mechanisms* (en anglais) : <http://goo.gl/SEhWCX>